

RAPPORT D'IMPACT ARKEA GLOBAL GREEN BONDS

2024

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS

P. 3

CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

P. 4

QU'EST-CE QU'UN GREEN BOND ?

P. 4

ANALYSE : SPÉCIFICITÉ DE L'APPROCHE GREEN BONDS

P. 6

Notation ESG de l'émetteur

P. 6

Qualité des projets

P. 8

GÉSTION : LA VISION DU GÉRANT

P. 11

MESURES D'IMPACTS

P. 12

Un portefeuille de qualité ESG

P. 12

Zoom sur la poche Green Bonds

P. 12

Catégories des projets financés

P. 13

Les convictions du portefeuille

P. 16

Allocation de notre portefeuille en matière d'ODD

P. 20

Émissions de CO₂ évitées du portefeuille

P. 21

RÉSUMÉ DES LIGNES EN PORTEFEUILLE

P. 23

1 560 tonnes de CO₂ évitées par million d'euros investis, soit une progression multipliée par 2,4 par rapport à 2023.



C'est l'équivalent, en CO₂ évité, de :



1 700 allers-retours Paris-New-York en avion.



1 700 tonnes de papier, ce qui correspond à 28 000 arbres sauvés.

Classification SFDR : Article 9



Arkéa Global Green Bonds contribue principalement aux 3 Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants :

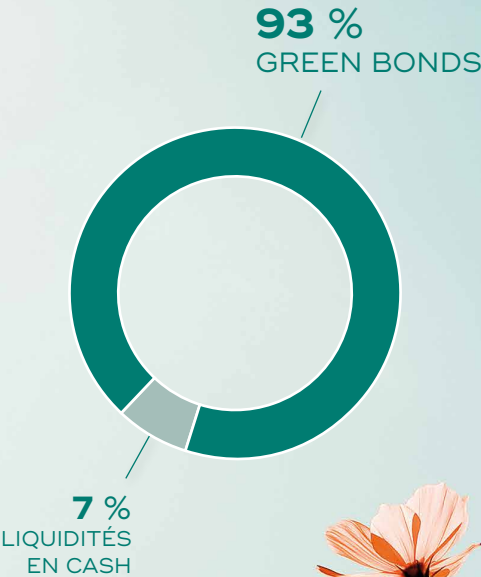
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CHIFFRES CLÉS

L'actif du fonds est composé :



CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

Le contexte macroéconomique à fin 2024 illustre une montée de l'incertitude, avec des **tensions géopolitiques accrues** et une **volatilité élevée sur les marchés** (financiers, énergies et matières premières). Les récentes élections américaines pourraient encore accentuer ce sentiment, avec des implications significatives sur les politiques économiques et environnementales, marquant ainsi un recul sur la prise en compte des enjeux ESG. En Europe, les préoccupations environnementales restent élevées, malgré une volonté de simplification et d'allègement des normes européennes (comme la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), avec la loi Omnibus).

Dans ce contexte, **les obligations durables, Green Bonds en tête, continuent toujours autant d'attirer les investisseurs**. Selon les prévisions de Moody's, les émissions totales d'obligations sociales, de transition, vertes et durables devraient atteindre **1 000 milliards de dollars en 2025**. Cela marquerait la troisième année consécutive à ce niveau, et la quatrième année au total. L'année 2021 reste la meilleure année pour les obligations durables, avec des émissions dépassant 1 100 milliards d'euros, avant une baisse observée en 2022.

Les Green Bonds restent le format le plus répandu, en constituant 60 % des obligations durables. Les émetteurs européens continueront de dominer le marché, tandis que les émetteurs nord-américains se sont retirés en raison d'un « backlash » anti-ESG, les émissions en dollars représentant seulement 14 % du total, contre 20 % en 2023.

QU'EST-CE QU'UN GREEN BOND ?

Un Green Bond est une obligation verte dont le produit de l'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer des projets verts nouveaux ou en cours. Cela se traduit concrètement par une allocation des fonds levés sur les marchés vers le financement de projets dont l'impact pour l'environnement est positif.

En accompagnant les sociétés qui initient leur transformation de manière durable, en permettant à l'ensemble des acteurs de l'économie de pouvoir financer leur future croissance de manière soutenable, l'obligation verte est l'une des solutions proposées par les marchés financiers.

Contrairement à un produit obligataire classique, dont les fonds peuvent permettre le financement d'activités parfois nocives pour l'environnement ou la biodiversité, **le Green Bond assure à l'acheteur que son investissement aura un impact positif pour la planète**.

Le Green Bond est gage de confiance, en investissant exclusivement dans des projets ayant un impact bénéfique sur l'environnement. Il assure que les fonds engagés contribuent à lutter contre le réchauffement climatique **en investissant des projets à impact positif pour la planète**. Cette garantie s'appuie sur des mécanismes transparents. Le marché des obligations vertes est caractérisé par une absence d'opacité et des règles clairement établies.

Les règles régissant les obligations vertes sont établies par l'**ICMA** (International Capital Market Association) à travers les **Green Bonds Principles** (GBP), qui sont largement reconnus à l'échelle mondiale. D'après l'association, 97 % des obligations vertes et sociales émises dans le monde se basent sur ces principes.

Ces règles sont des directives volontaires que les entreprises et les États doivent respecter s'ils souhaitent émettre un Green Bond. Elles sont régulièrement mises à jour, la dernière révision datant de juin 2022, afin d'assurer un niveau optimal de transparence et de durabilité pour les investisseurs.

L'ICMA précise le processus d'émission qui doit respecter un formalisme spécifique, avec la publication d'un cadre spécifique (le green bond Framework), ainsi qu'en exigeant une revue externe par un tiers pour la sélection des projets et l'utilisation des fonds. L'un des principaux avantages de ce cadre est **sa transparence**, permettant aux investisseurs de connaître à l'avance les catégories de projets financés. De plus, les Green Bonds Principles encouragent les émetteurs à rendre publics les rapports d'impact, qui communiquent l'avancement des projets et leurs résultats pendant toute la durée de l'obligation jusqu'à son remboursement. Ces rapports, certifiés par un organisme indépendant, permettent aux détenteurs de Green Bonds d'évaluer précisément l'impact de leur investissement.

Ainsi, la transparence imposée par le cadre de l'ICMA sur le marché des Green Bonds constitue **une garantie pour les investisseurs désireux de donner du sens à leurs placements**. Par ailleurs, l'ICMA incite les émetteurs à fournir des informations sur le degré d'alignement de leurs projets avec les taxonomies en vigueur dans leur région, afin de s'assurer que les projets financés sont véritablement durables et respectent les critères environnementaux établis.

En somme, **le Green Bond représente une obligation verte associée à un engagement, garantissant que les fonds seront consacrés à des projets significatifs dont l'impact positif sur l'environnement est indéniable**.

Au niveau européen, nous accueillons avec enthousiasme l'entrée en vigueur, le 31 décembre 2024, du règlement établissant **un standard européen pour les émissions d'obligations vertes (EuGB)**. Ce nouveau règlement renforce les exigences d'information destinées aux investisseurs, tant avant qu'après l'émission.

Les fonds collectés doivent être conformes à la taxonomie européenne, ce qui implique une sélection rigoureuse des actifs éligibles. Les émetteurs doivent s'assurer que les projets financés respectent ces critères tant au moment de l'émission qu'au moment de l'affectation des produits des obligations.

De plus, les émetteurs doivent adopter une approche de **double matérialité**, évaluant à la fois l'impact environnemental des projets et leur influence sur la performance économique. Cette démarche garantit que les obligations vertes contribuent effectivement à des objectifs environnementaux tout en prenant en compte leur viabilité économique.

En termes de transparence, les émetteurs sont tenus de fournir des **rapports d'affectation annuels détaillant l'utilisation des fonds**. Ils doivent également soumettre un rapport d'impact environnemental au moins une fois durant la durée de vie des obligations. Ces rapports doivent être examinés par un tiers externe, qui vérifiera l'alignement des projets avec les critères de durabilité, conformément aux exigences de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

Ces directives ont pour objectif de positionner les EuGB comme un « Gold Standard » et d'**accroître la confiance des investisseurs** en renforçant la qualité et la transparence des obligations vertes.



ANALYSE : SPÉCIFICITÉ DE L'APPROCHE GREEN BONDS



Jean-Baptiste Morel,
Responsable de la recherche ESG

À travers les Green Bonds, nous apportons notre expérience de 25 ans dans l'ISR au service de nos clients, dans le but de traiter de manière combinée l'émetteur et l'émission.

Les « second party opinion » – ou rapports initiés par des organismes compétents comme les agences ESG (Environnement, Social, Gouvernance) – donnent avant tout un avis sur la pertinence environnementale d'un projet par rapport à un scénario de référence. Néanmoins, la qualité ESG de l'émetteur est finalement assez peu intégrée ou en tout cas a peu d'impacts sur leurs conclusions.

Ainsi, notre approche émetteur/émission est basée sur la compréhension de la gestion de l'ensemble des enjeux de développement durable par l'émetteur d'une part et par la sélection de projets spécifiques répondant positivement aux enjeux « vert » d'autre part. Cela permet la construction d'un portefeuille Green Bonds de qualité.

NOTATION ESG DE L'ÉMETTEUR

Cette première étape permet d'exclure les émetteurs pour lesquels nous n'avons pas une confiance suffisante quant à la pertinence de leurs pratiques ESG. Par conséquent, les émetteurs dont le rating ESG ressort à E, sur une échelle de A à E, dans notre base de données propriétaire, seront exclus. Le marché des Green Bonds est avant tout un marché de confiance.

Les investisseurs se basent sur les documents publiés par les émetteurs (cadre d'éligibilité Green Bond) et bien que ces documents soient vérifiés et souvent approuvés par des organismes qualifiés (Second party opinion), ces mêmes investisseurs doivent attendre la publication du reporting annuel afin d'avoir une assurance de l'utilisation des fonds levés. Et encore faut-il que le reporting soit de qualité suffisante.

Ainsi, une entreprise pour laquelle nous avons déjà d'importantes réserves quant à sa stratégie de gestion des parties prenantes ne peut satisfaire cette notion de confiance et donc ce premier filtre. Pour mesurer la performance des émetteurs au regard des enjeux ESG, les analystes ESG utilisent un référentiel propriétaire de notations. Ce référentiel utilise un jeu de critères sur chacun des piliers E, S et G permettant de mesurer l'ensemble des enjeux extra-financiers auxquels les entreprises font face.

L'approche Best-In-Class consiste alors à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra financier au sein de leur secteur d'activité ; c'est-à-dire celles qui ont les meilleures pratiques.

Une matrice de pondération est alors établie, secteur par secteur, en prenant en compte les enjeux spécifiques des secteurs auxquels les entreprises appartiennent. La Gouvernance est systématiquement prépondérante par rapport aux autres piliers. En effet, notre conviction en tant qu'investisseur Responsable est que la Gouvernance constitue un pivot majeur en ce qu'elle irrigue l'ensemble des pratiques de l'entreprise.

Détail des catégories ventilées par pilier E-S et G dans le modèle de notation d'Arkéa Asset Management :

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
STRATÉGIE CLIMAT	EMPLOI/PROTECTION DES COLLABORATEURS	QUALITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS	CLIMAT SOCIAL	POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
EFFICIENCE DE LA PRODUCTION	RESPECT DES DROITS HUMAINS	RESPECT DES APORTEURS DE CAPITAUX
GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	RISQUES PRODUITS	CONTRÔLES INTERNES, AUDIT, ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Nous cherchons donc à évaluer la qualité de la Gouvernance au travers de ces différents organes, les politiques mises en place (rémunérations, RSE, éthique...).

Au sein de chaque secteur, les entreprises sont classées en fonction de leur performance ESG sur une échelle allant de A (meilleure) à E (moins bonne).

Par ailleurs, un filtre normatif qui consiste à exclure les entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies mais aussi certaines activités (armes controversées, charbon, pétrole et gaz, tabac) est appliqué.

Enfin, le fonds Arkéa Global Green Bonds bénéficie de notre dispositif de suivi des controverses. Nous nous appuyons sur les données de notre fournisseur de données Sustainalytics. Les émetteurs ayant un niveau de controverse 5 (sur une échelle allant de 1 à 5) sont exclus des émetteurs investissables.

Notons que pour les émissions de Green Bonds s'ajoute le rapport d'un organisme qualifié, qui permettra en premier lieu d'avoir un avis sur la pertinence des projets financés mais également de s'assurer que ces projets n'induiront pas d'externalités négatives, en respect du principe du « do not significant harm » (ou « absence de préjudice ») mis en place par la Taxonomie Européenne. Ainsi, grâce aux croisements de nos données internes (notre base controverses propriétaire) et externes (rapport d'un organisme qualifié), nous avons un suivi des controverses aussi bien au niveau de l'émetteur que de l'émission.

QUALITÉ DES PROJETS

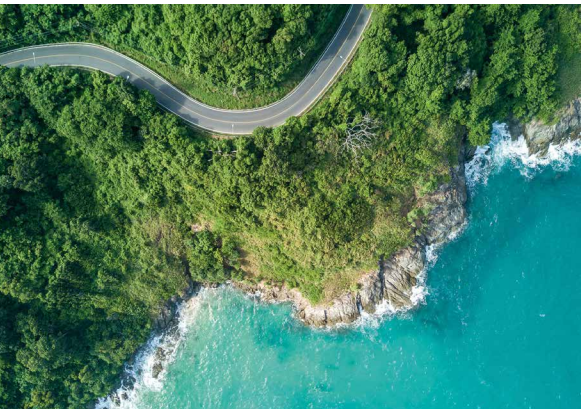
Bien que les émetteurs que nous analysons aient tous communiqué un cadre d'éligibilité des Green Bonds, lui-même basé sur le cadre volontaire des Green Bond Principles et audité par un organisme agréé, nous nous efforçons d'évaluer avant tout l'apport des projets financés dans le cadre de la transition énergétique.

Dès lors que nous analysons un Green Bond, les questions que nous nous posons sont :

- Qu'apportent les projets financés par ce Green Bond par rapport à la situation d'un pays ? (par exemple son mix énergétique)
 - Sont-ils cohérents avec la stratégie ESG de l'émetteur ?
 - Quels en sont les bénéfices environnementaux ?
- Les projets financés par les Green Bonds dans lesquels nous investissons sont à priori « verts » par nature, néanmoins notre travail consiste à les contextualiser et répondre aux questions précédemment évoquées.

Par ailleurs, les notions de confiance et de transparence sont indissociables. Bien que certains Green Bonds puissent avoir un avis favorable d'une « second party opinion », tout manquement en matière de transparence sera pénalisé.

L'analyse permettant de déterminer la qualité intrinsèque des obligations vertes suit dans un premier temps les quatre piliers d'analyse qui découlent des Green Bond Principles, eux-mêmes définis par l'ICMA (International Capital Market Association), à savoir :



1 PILIER

TAXONOMIE ET ADDITIONNALITÉ DES PROJETS

Les projets financés grâce à l'émission d'une obligation verte doivent être décrits correctement dans les documents réglementaires pour éviter toute ambiguïté et sont analysés en fonction de leur catégorie et de leur contribution aux enjeux de développement durable par rapport à un scénario de référence.

2 PILIER

PROCESSUS DE SÉLECTION

L'émetteur doit décrire les critères de sélection et d'éligibilité des projets financés grâce à l'émission d'une obligation verte ainsi que les objectifs environnementaux recherchés.

3 PILIER

SUIVI DES FONDS

L'émetteur doit être transparent quant à l'utilisation des fonds levés et le produit de l'émission peut être ségrégué des autres flux financiers de l'émetteur.

4 PILIER

REPORTING

L'émetteur doit s'engager à publier un reporting périodique afin d'exposer aux investisseurs l'utilisation précise des fonds levés mais également de fournir des données d'impacts comme les émissions de CO₂ évitées. Ce rapport est audité par une tierce partie.

Pour chacun des 4 piliers, Arkéa Asset Management dispose d'un système de feux tricolores (VERT – ORANGE – ROUGE). Un seul pilier noté rouge exclut l'obligation verte de l'univers éligible.

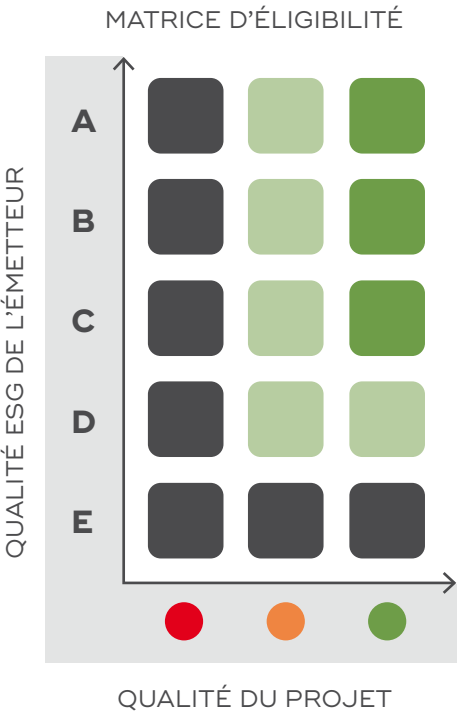
Les couleurs orange et verte permettent d'apprécier la qualité des projets financés en fonction de la qualité ESG de l'émetteur.

		QUALITÉ DU GREEN BOND		
		VERT	ORANGE	ROUGE
PILERS D'ANALYSE	TAXONOMIE ET ADDITIONNALITÉ DES PROJETS	• Cohérence avec la stratégie ESG • Mix énergétique très dépendant des énergies fossiles • Part significative de nouveaux projets (financement)* • Impact environnemental positif • Précision dans l'allocation des fonds (surtout pour le marché primaire)	• Le Green Bond apporte peu de solutions aux principaux enjeux de l'émetteur • Mix énergétique déjà très orienté renouvelable • Part significative de refinancement (anciens projets)** • Impact neutre • Allocation non communiquée	• Manque de cohérence de la stratégie ESG • Impact négalif • Controverses environnementales
	PROCESSUS DE SÉLECTION	• Transparence des projets éligibles • Transparence de la prise de décision • Refinancement des projets < 3 ans	• Transparence des projets éligibles • Transparence de la prise de décision • Refinancement des projets > 3 ans	• Absence de transparence
	SUIVI DES FONDS	• Transparence et fléchage des flux par un auditeur externe • Meilleure pratique : segmentation des flux • Meilleure pratique : actifs éligibles > encours des Green Bonds • En attente d'allocation : identification des actifs éligibles	• Transparence et fléchage des flux par un auditeur externe • En attente d'allocation : identification des actifs éligibles	• Absence de transparence et possibilité de placer les fonds en attente d'allocation vers des actifs non éligibles aux Green Bond Principles (ex : énergies fossiles)
	REPORTING	• Reporting des projets Green Bonds par Green Bond si plusieurs émissions • Indicateurs d'impacts • Meilleure pratique : méthodologie détaillée (TCO, évitées)	• Reporting qui ne permet pas d'identifier Green Bond par Green Bond les projets financés • Indicateurs d'impacts	• Absence d'indicateurs d'impacts • Rapport non audité

*Cas particulier : Banque/assurance : mobilisation des capitaux pour la lutte contre le changement climatique et le financement de la transition énergétique. Bien que ce secteur utilise majoritairement des Green Bonds pour refinancer des projets, cela apporte 1/ de la transparence à un secteur qui en manque 2/ dynamise l'origine de prêts à des secteurs apporteurs de solutions. Nous tolérons donc davantage le refinancement pour ce secteur.

**Utilities : La logique est différente, nous souhaitons via les Green Bonds participer à l'ajout de capacité supplémentaire d'énergies renouvelables. Ainsi tout refinancement significatif (> au financement) sera classé orange.

Ce croisement aboutit à notre **matrice d'éligibilité** :



En résumé, notre **grille d'analyse des Green Bonds** repose sur l'application des filtres suivants :



GÉSTION : LA VISION DU GÉRANT



Damien Rio,
Responsable Mandats



Jean-François Kerbiriou,
Gérant

“Que peut-on attendre de votre fonds par rapport à un fonds obligataire traditionnel ?

Notre objectif est d'obtenir **un rendement égal ou supérieur à ceux procurés par les fonds obligataires traditionnels**. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons choisi un indice de référence qui n'est pas spécifique à l'univers des Green Bonds.

Au-delà de ce challenge financier, notre fonds a un impact environnemental important et contribue positivement à la société ce qui n'est pas nécessairement le cas des autres fonds obligataires.

Comment mesurez-vous l'impact des Green Bonds dans lesquels vous investissez ?

Effectivement, il est primordial de pouvoir mesurer cet impact afin que nos clients, par le biais de leurs investissements, aient conscience d'être acteurs de la transition énergétique. À cette fin, nous avons défini plusieurs métriques comme **les tonnes de CO₂ évitées et la contribution aux ODD** (Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU). Nous veillons aussi à la transparence des projets financés : énergies renouvelables, transports émettant peu de gaz à effet de serre (GES), infrastructures énergétiquement efficaces.

Quel pourcentage représentent les Green Bonds dans votre portefeuille ?

Arkéa Global Green Bonds est un fonds avec un objectif d'investissement durable, et une **classification SFDR « Article 9 »**. Arkéa Global Green Bonds est ainsi **investi en totalité en obligations vertes**.”

“Quel est l'univers d'investissement d'Arkéa Global Green Bonds ?

L'univers d'investissement est diversifié. Le fonds investit dans des obligations vertes des principales zones mondiales. Les émetteurs financés peuvent être des entreprises, des États, ou des organisations supranationales (Banque Mondiale par exemple). **La zone européenne est la plus mûre dans le développement du marché des Green Bonds** et continue de croître. Les marchés américains connaissent récemment un développement contrarié dans le contexte de la nouvelle administration américaine. Le marché asiatique croît rapidement, bien que l'exigence de nos critères ESG nous impose une sélection rigoureuse des émetteurs et des financements proposés dans ces zones.

Comment est intégrée l'approche ESG dans votre processus de sélection ?

L'équipe Recherche ESG est intégrée dès l'origine de notre processus de sélection, ce qui nous permet d'être réactifs et efficaces dans la sélection des projets, notamment dans le cadre des émissions primaires.

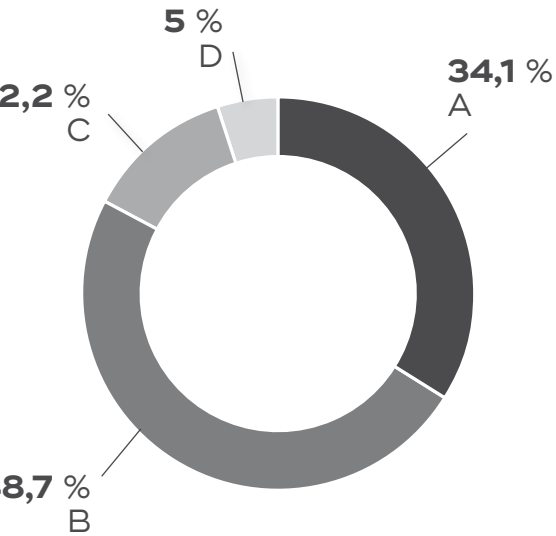
Ce processus de sélection comporte une notation des émetteurs allant de A à E, A étant la meilleure note et E, la moins bonne, rendant l'émetteur inéligible. Le second élément de notre processus est la notation de la qualité des projets. Cette qualité est analysée selon **4 critères** : taxonomie et additionnalité du projet, processus de sélection, suivi des fonds et reporting.

La combinaison de nos avis ESG sur l'émetteur et sur l'émission aboutit à notre **matrice d'éligibilité**. La gestion favorise largement les sociétés ayant les meilleures notations globales : **qualité des émetteurs et qualité des projets**.”

MESURES D'IMPACTS

UN PORTEFEUILLE DE QUALITÉ ESG

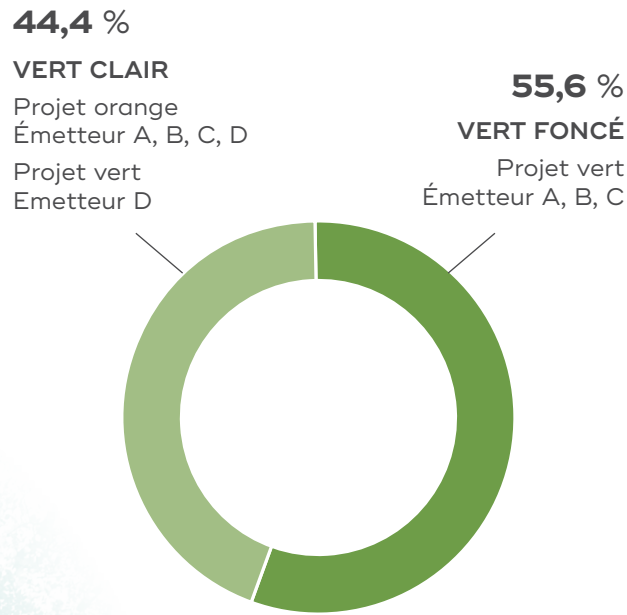
Bien que notre approche exclut seulement les émetteurs notés E, nous avons sélectionné des émetteurs de bonne qualité ESG.



Source : Arkéa Asset Management au 31/12/2024

ZOOM SUR LA POCHÉ GREEN BONDS

Conformément à notre approche décrite précédemment, nous nous efforçons de sélectionner des Green Bonds qui apportent de véritables solutions environnementales (vert selon notre code couleur) émis par des émetteurs de qualité. Comme en atteste le graphique ci-dessous, bien que nous n'ayons pas de contraintes d'allocation entre les couleurs **Vert Clair** (si émetteur noté de A à D et qualité du projet orange ou si émetteur noté D et son projet vert) et **Vert Foncé** (si émetteur noté de A à C et qualité du projet vert), nous priorisons de manière sensible les émissions Vert Foncé.



Source : Arkéa Asset Management au 31/12/2024

CATÉGORIES DES PROJETS FINANCÉS

Nous participons via notre fonds au financement de trois principales catégories de projets, à savoir **l'énergie, les bâtiments verts et les transports**. L'exposition importante aux bâtiments verts s'explique par l'allocation de notre portefeuille aux émetteurs financiers. Néanmoins, nous sommes fortement présents dans l'énergie et le transport, deux catégories qui nous permettent d'avoir un impact sensible sur l'environnement (exprimé notamment en Tonnes de CO₂ évitées).

RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

Deux principaux standards se distinguent sur le marché : les **Green Bond Principles de l'ICMA** et les **Climate Bond Standards de l'ONG Climate Bond Initiative**. Le **règlement européen** concernant les obligations vertes, désigné sous le nom d'«**EuGB**», est entré en vigueur le 31 décembre 2024. Son objectif est de servir de référence en tant que « gold standard » pour les obligations vertes en Europe, reposant sur une évaluation rigoureuse qui tient compte de l'alignement avec la taxonomie, du critère « do not significant harm », ainsi que du principe de double matérialité.

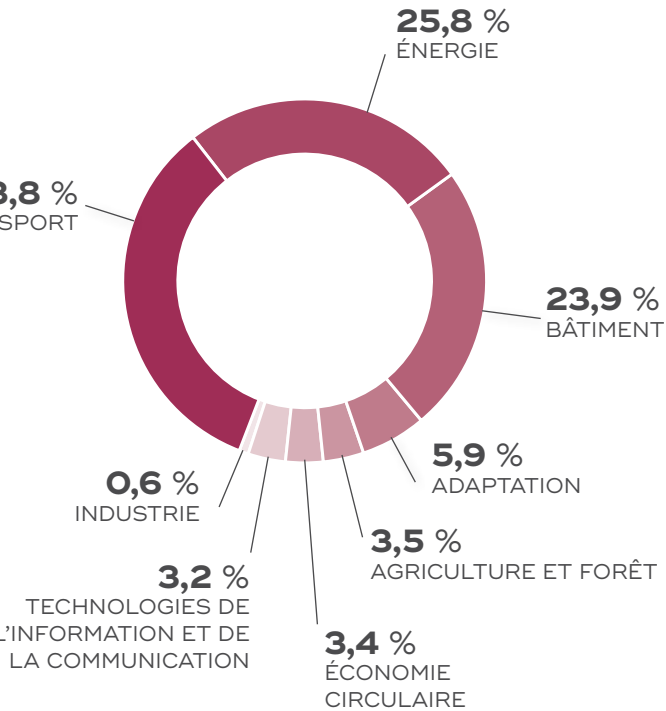
Les **Green Bonds Principles** définissent un **process à suivre par l'émetteur lors de l'émission d'un Green Bond** articulé autour de 4 piliers, il s'agit essentiellement d'apporter de la transparence au marché, ce standard n'a pas réellement vocation à définir ce qu'est une activité verte.

Quant aux **Climate Bond Standards**, ils ont davantage vocation à **définir ce qu'est une activité verte**, en faisant référence aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Le cadre des Climate Bonds Standards inclut une déclaration de conformité avec les ODD et d'autres normes applicables, ce qui souligne l'engagement envers des projets qui non seulement répondent aux critères de durabilité environnementale, mais qui visent également à soutenir des objectifs sociaux et économiques globaux.

Bien souvent, lorsqu'un émetteur définit son cadre d'éligibilité, les catégories des projets financés sont celles des Green Bond Principles alors que les « second party opinions » analysent les cadres d'éligibilité des émetteurs selon leurs propres cadres d'analyse.

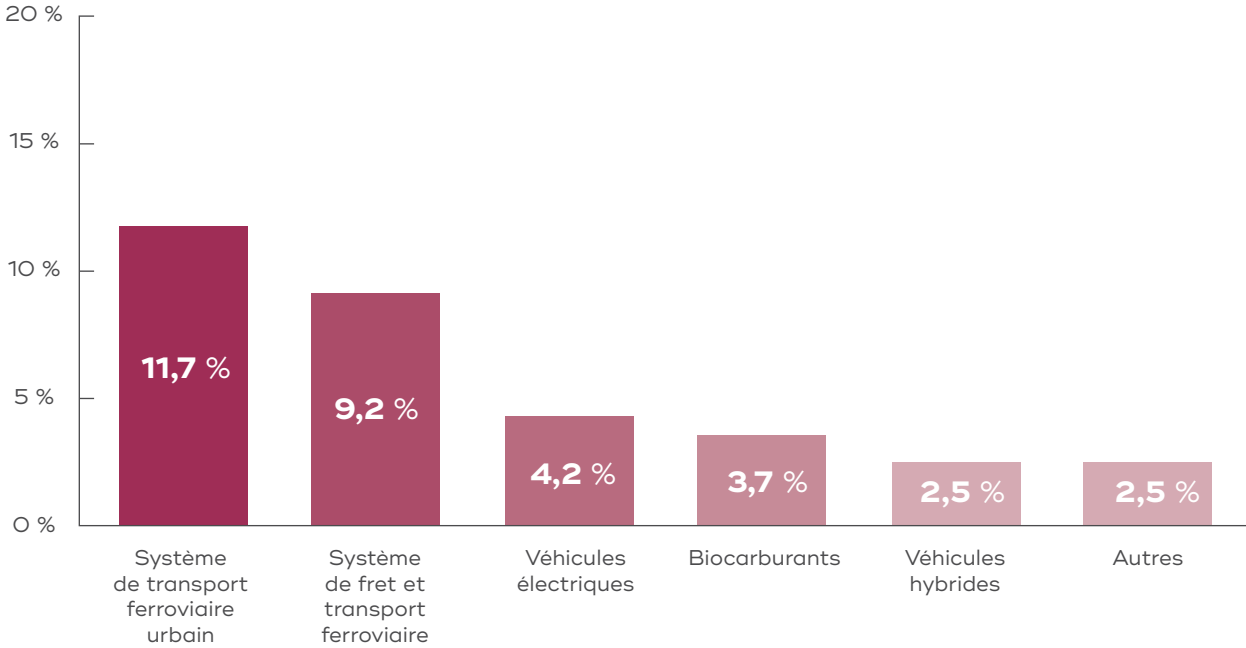
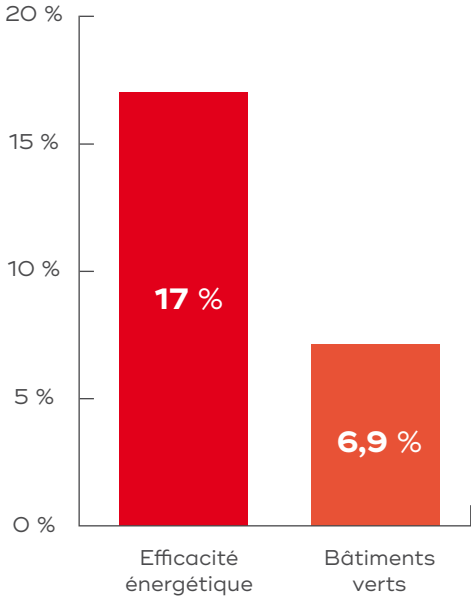
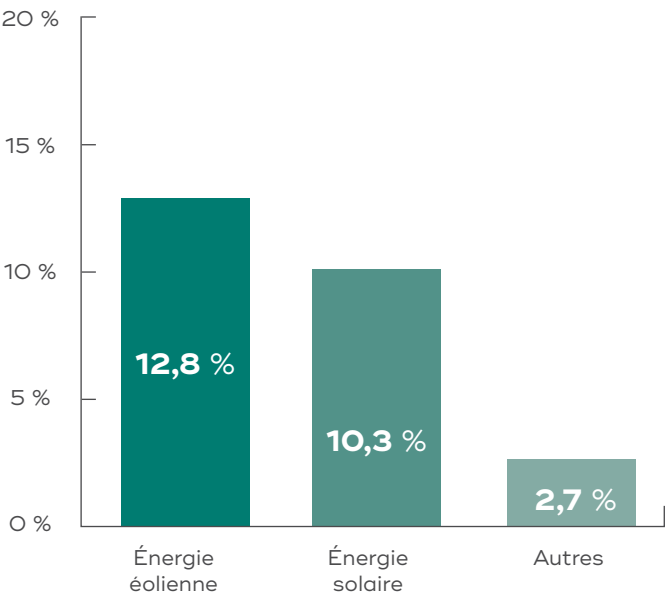
Le fonds Arkéa Global Green Bonds, **labellisé Greenfin**, adopte une double approche. Nous appliquons la nomenclature de la taxonomie Greenfin pour classer les projets financés selon leurs catégories, tout en alignant les catégories de la taxonomie Greenfin avec celles des Climate Bond Standards. Cela nous permet également de mesurer la contribution des émissions financées aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE PROJETS FINANCÉS



Source : Arkéa Asset Management au 31/12/2024

Détail de la répartition des 3 principales catégories de projets financés :



Source : Arkéa Asset Management au 31/12/2024



LES CONVICTIONS
DU PORTEFEUILLE

Nous avons choisi de mettre
en avant nos **8 coups de cœur**
en portefeuille à fin 2024.

Tonnes de CO2 évitées
par le Green Bonds

1 192 • ● 6 279 000

Émetteurs

INTL BK RECON
& DEVELOP



ITALY



KFW

KFW

NESTE CORP

NESTE

ADIF-ALTA
VELOCIDAD



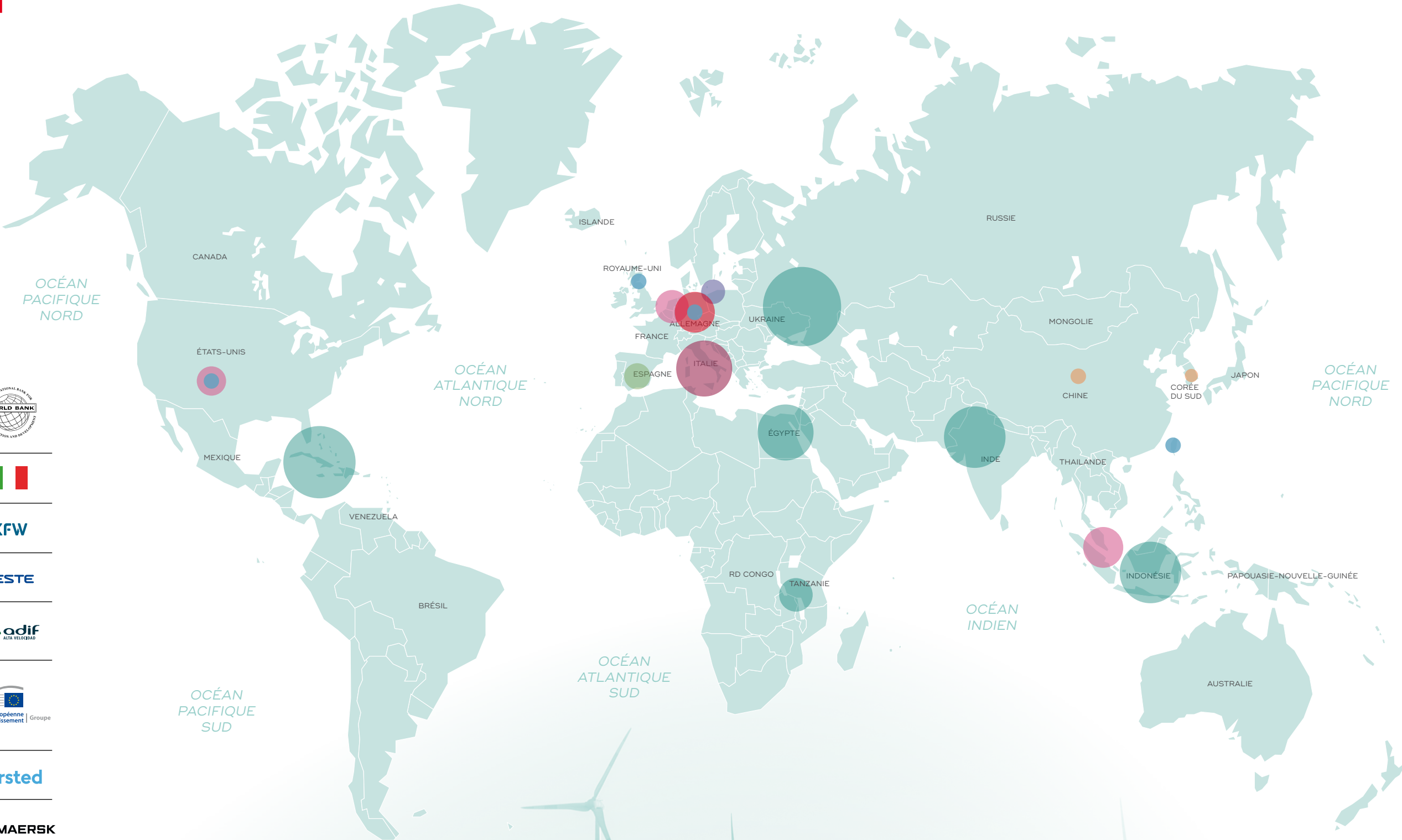
BANQUE
EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT
(BEI)



ORSTED A/S

Orsted

A.P. MOLLER-
MAERSK A/S



ÉMETTEUR

INTL BK RECON
& DEVELOP



COMMENTAIRE DE L'ANALYSTE
La Banque mondiale réalise des investissements significatifs dans des pays ou des zones géographiques où les émissions de gaz à effet de serre sont en croissance, tels que la Chine, l'Asie, ou encore l'Amérique Latine. Une grande partie des projets financés se concentre sur le développement de réseaux ferroviaires urbains et de smart grids, ce qui contribue à des infrastructures modernes et durables et à réduire les émissions de CO₂ dans ces pays.

LOCALISATION
Europe et Moyen Orient
Amérique latine et Caraïbes
Asie du Sud Est et Pacifique
Asie du Sud
Moyen Orient et Afrique du Nord
Afrique

ÉMETTEUR

ITALY



COMMENTAIRE DE L'ANALYSTE
Cette émission est conforme aux Principes des Obligations Vertes (GBP) de l'ICMA et s'aligne sur les principes de la Taxonomie Européenne, garantissant ainsi sa conformité aux normes des Green Bonds établies par l'UE. De plus, l'Italie affiche un engagement de longue date envers les enjeux de biodiversité, ce qui se traduit par de nombreux projets éligibles dans ce domaine. Le portefeuille de projets éligibles en faveur des transports durables offre une valeur ajoutée, d'autant plus que de nombreux pays accusent un retard dans ce secteur, qui présente des défis particuliers en matière de décarbonation.

LOCALISATION
Italie

ÉMETTEUR

KFW



COMMENTAIRE DE L'ANALYSTE
KfW, acteur de renommée mondiale dans le domaine de l'ESG, a financé plus de 50 % des bâtiments éco-efficents et 44 % des nouvelles capacités d'énergies renouvelables. En tant qu'émetteur engagé, KfW a publié son troisième framework en 2022, ce qui lui permet de soutenir le développement des transports durables.

LOCALISATION
Allemagne

ÉMETTEUR

NEST CORP



COMMENTAIRE DE L'ANALYSTE
Ce Green Bond finance l'activité du leader des biocarburants, pour contribuer à décarboner des secteurs comme l'aviation ou le transport maritime.

LOCALISATION
Singapour
Rotterdam
US

ÉMETTEUR

ADIF-ALTA
VELOCIDAD



COMMENTAIRE DE L'ANALYSTE
Cette obligation verte soutient le financement de lignes de transport ferroviaire, qui représentent une alternative à faible émission de carbone par rapport aux autres modes de transport.

LOCALISATION
Espagne

ÉMETTEUR

BANQUE
EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT
(BEI)



COMMENTAIRE DE L'ANALYSTE
Acteur de référence, la BEI a été la première à émettre un Green Bond en 2007. Depuis, son programme de « Climate Awareness Bond » a permis de financer de nombreux projets alignés aux ODD, visant à limiter le changement climatique, en finançant principalement le recours aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Elle entend encore agrandir le scope de projets éligibles, s'alignant de plus en plus aux activités éligibles selon la taxonomie européenne. Cette émission s'inscrit dans la logique d'investissements verts mise en place par Arkéa Asset Management.

LOCALISATION
Europe

ÉMETTEUR

ORSTED A/S



COMMENTAIRE DE L'ANALYSTE
Ce Green Bond a été un catalyseur pour le financement de deux projets d'éolien offshore remarquables, Hornsea 1 et Hornsea 2. L'additionnalité de ce Green Bond est substantielle et s'aligne parfaitement sur la stratégie du groupe, elle-même en phase avec les objectifs de durabilité du Danemark. De plus, la matérialité environnementale de ces initiatives est facilement vérifiable et quantifiable grâce aux émissions de CO₂ évitées.

LOCALISATION
US
UK
Allemagne
Taiwan

ÉMETTEUR

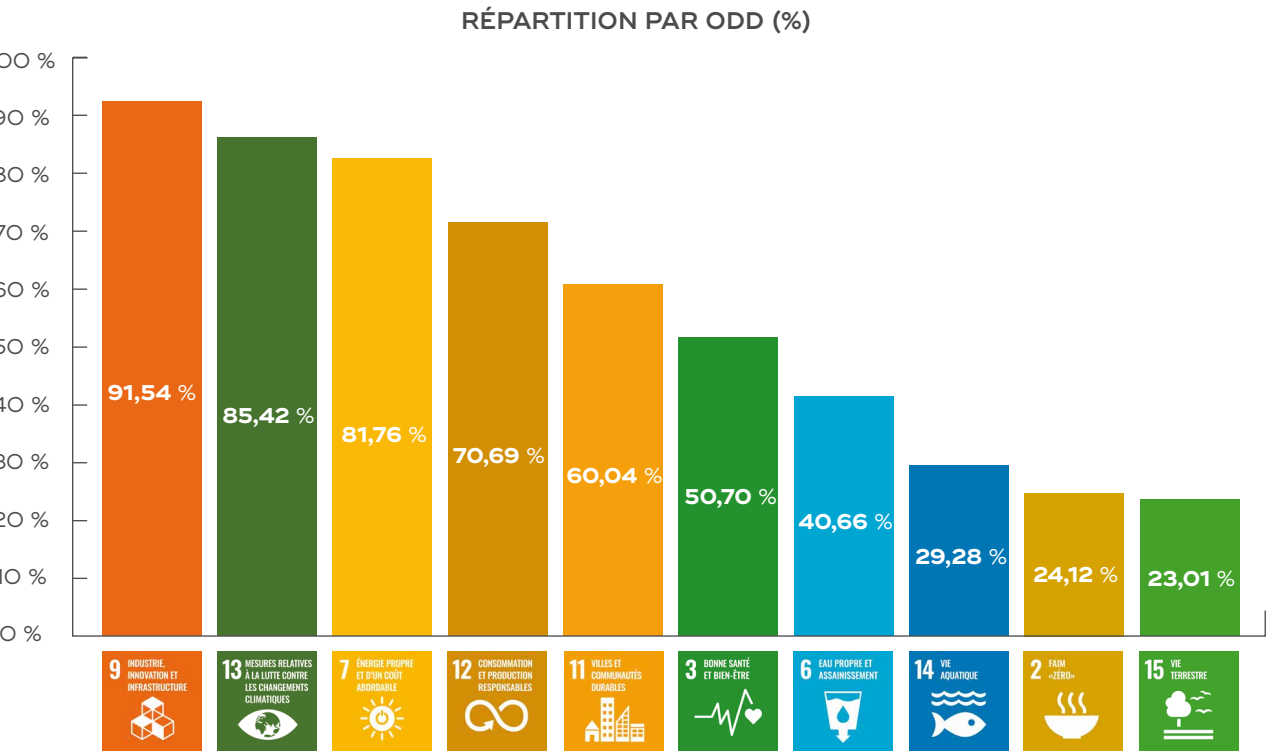
A.P. MOLLER-
MAERSK A/S



COMMENTAIRE DE L'ANALYSTE
Ce Green Bond présente une forte additionnalité en permettant de décarboner le secteur maritime (2 % des émissions mondiales). Il s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ de Maersk, validée par le SBTi, et permet de financer (ou refinancer) des projets de transports propres (méthanol vert moins émissif), d'efficacité énergétique (rénovation des terminaux existants) et d'adaptation des terminaux au changement climatique, pour les rendre résilients face aux risques physiques liés au changement climatique.

LOCALISATION
Corée du Sud
Chine

ALLOCATION DE NOTRE PORTEFEUILLE EN MATIÈRE D'ODD



Source : Arkéa Asset Management au 31/12/2024

La somme des Objectifs de Développement Durable (ODD) financés par notre fonds est supérieure à 100 %, ce qui est logique puisqu'une catégorie de projet peut participer à plusieurs ODD en même temps. Par exemple, la plupart des énergies renouvelables selon notre compréhension participent aux ODD n°7 et n°9. Quant aux bâtiments verts, ils affectent positivement les ODD n°7, 11 et 12.

Quant à l'ODD n°13 qui vise les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, notre compréhension est qu'il s'agit essentiellement de renforcer les capacités d'adaptation aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles. Ainsi, les énergies renouvelables qui sont avant tout des mesures d'atténuation (ou « mitigation ») et non d'adaptation ne sont pour nous pas concernées par cet ODD.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES DU PORTEFEUILLE

Les émissions de CO₂ évitées sont le résultat de la différence entre deux scénarii :

- 1 Scénario de référence ou « business as usual »
- 2 Scénario avec prise en compte d'une solution ou technologie permettant de réduire les émissions de CO₂ par rapport au scénario de référence

ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES = ENSEMBLE DES ÉMISSIONS DE CO₂ (SCOPE 1,2,3 AMONT, 3 AVAL) DU SCÉNARIO 1 - ENSEMBLE DES ÉMISSIONS DE CO₂ (SCOPE 1,2,3 AMONT, 3 AVAL) DU SCÉNARIO 2

Alors que les émissions de CO₂ évitées restent un outil didactique pour les investisseurs en quête de mesures d'impacts, il reste à manipuler avec humilité et précaution.

Parfois considéré comme des émissions « scope 4 », cet indicateur ne repose pas sur des standards reconnus (comme les GRI ou le GHG Protocol) mais est souvent le résultat d'une recherche interne développée par les émetteurs.

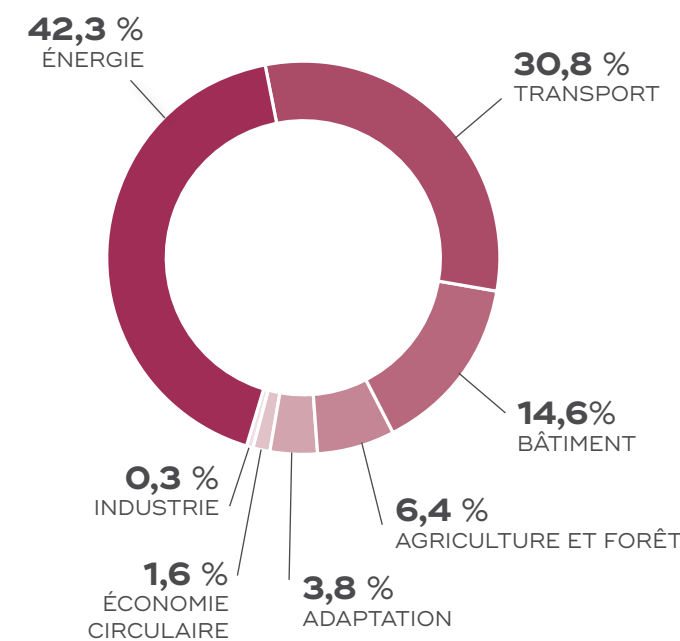
Néanmoins, les émissions de CO₂ évitées sont intéressantes pour un fonds d'obligations vertes puisqu'elles permettent **de quantifier l'additionnalité environnementale d'un projet**. À l'échelle d'un émetteur, le calcul de cet indicateur s'avère très fragile puisqu'une entreprise offre une multitude de produits et de services différents. Pour un Green Bond, le nombre de projets financés est plus restreint et se limite aux grandes catégories énoncées par les Green Bond Principles, des catégories aux impacts environnementaux positifs. Ainsi, même si le calcul de cet indicateur est basé sur des hypothèses définies par les émetteurs qui varient de facto d'un émetteur à l'autre, le faible nombre de technologies qui seront financées par le Green Bond permet de comprendre l'impact de cette technologie par rapport à une technologie existante.

Avant d'investir dans un Green Bond, **nous avons au préalable analysé la qualité ESG de l'émetteur mais aussi la qualité des projets financés**, nous évitant ainsi une mauvaise surprise sur la qualité du reporting et la méthodologie utilisée par l'émetteur qui seront disponibles ex-post.

Ainsi, outre recueillir et comprendre les tonnes de CO₂ évitées communiquées par les émetteurs, nous avons développé une opinion de fiabilité, résultat qualitatif de 5 éléments que nous jugeons clés pour qualifier la robustesse de l'indicateur.

Finalement, les standards de marché comme les Green Bond Principles ont permis d'améliorer la transparence du processus d'émission d'un Green Bond. L'indicateur de tonnes de CO₂ évitées est une réponse des émetteurs aux investisseurs en quête d'impacts. N'ayant aujourd'hui pas de standards reconnus, la qualité de l'approche retenue semble diverger d'un émetteur à l'autre, **c'est le rôle de l'investisseur de comprendre l'approche et de dialoguer avec l'émetteur afin d'améliorer les pratiques pour ainsi tendre vers de nouveaux standards**. En l'absence de standards, certains émetteurs préfèrent ne pas communiquer de tonnes de CO₂ agrégées au niveau du Green Bond pour des raisons méthodologiques. Les échanges entre émetteur et investisseur ont abouti à la communication d'indicateurs d'impacts comme celui retenu dans ce rapport d'impact. Ces échanges doivent continuer afin d'améliorer les pratiques et d'améliorer la fiabilité des indicateurs d'impacts.

Au 31/12/2024, notre fonds **Arkéa Global Green Bonds affiche 1 559 tonnes de CO₂ évitées/M€ investis**, pour 87 % de lignes couvertes (c'est-à-dire où la donnée T de CO₂ est disponible). Une forte progression grâce notamment aux énergies renouvelables (42 %), suivi du transport, avec le développement des mobilités durables (transport ferroviaire, véhicules électriques - 31 %) et enfin le bâtiment (bâtiment vert, efficacité énergétique - 15 %).



En l'absence de standards en matière de calcul des émissions évitées, les méthodologies des émetteurs restent mouvantes.

Néanmoins, cette donnée reflète la construction de notre portefeuille qui participe de manière substantielle au **financement des énergies renouvelables**, projets qui affichent de loin le plus de tonnes de CO₂ évitées.

Les trois principales catégories financées par notre fonds étant les énergies renouvelables, les bâtiments verts et les transports, nous avons un ordre d'idée des émissions évitées par ces technologies mais nous avons préféré ne pas faire d'estimation afin de ne pas augmenter les hypothèses liées à notre calcul et d'affecter la cohérence de notre indicateur. Nous collaborons actuellement avec notre fournisseur de données climat autour d'un outil permettant d'estimer avec fiabilité les émissions de CO₂ évitées avant même que l'émetteur ne communique son reporting, cet outil sera très utile dans le cadre des émissions primaires.

RÉSUMÉ DES LIGNES EN PORTEFEUILLE

ÉMETTEUR		ÉCHÉANCE	AVIS DE L'ANALYSTE
	ALLEMAGNE	15/10/31	Longtemps critiquée pour son exposition aux énergies fossiles, l'Allemagne est l'une des premières à s'engager formellement sur les Accords de Paris avec un véritable plan d'action. D'ailleurs, en ce qui concerne l'énergie, l'Allemagne compte se désengager du charbon d'ici 2038 et a déjà massivement investi dans les énergies renouvelables. L'Allemagne se concentre désormais sur les transports, un secteur dans lequel elle a peu évolué (en matière d'émissions de CO ₂), qui est l'objet principal de ses émissions de Green Bonds.
	SNCF RÉSEAU	09/11/31	Une plus grande allocation dans de nouvelles lignes aurait eu davantage d'impact. Néanmoins, ce Green Bond coche de nombreuses cases.
	GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI	31/07/53	Green Bond très cohérent avec la stratégie climatique du gouvernement britannique, avec un bon timing politique en raison de l'arrivée de la COP26. Notons que les projets éligibles pourraient être légèrement modifiés, car l'émetteur vise une conformité avec la taxonomie UK (en vigueur début 2023). Enfin, nous saluons la publication d'un rapport d'impact ex-ante, très important car les émissions souveraines sont souvent très vagues, avec des catégories pouvant financer une multitude de projets différents ; cet élément nous apporte plus de transparence.
	APPLE INC	20/06/27	Deuxième émission politique suite au retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat. Comme certifié par la seconde opinion de partie, le Green Bond est aligné avec la stratégie RSE d'Apple (impact de l'activité d'Apple sur le réchauffement climatique, éco-conception et gestion des déchets). Bien que nous apprécions la prise en compte de la chaîne d'approvisionnement, l'essentiel des fonds levés est destiné à des projets dont le bénéfice environnemental est moindre.
	ROYAUME-UNI	31/07/33	Ce Green Bond est intéressant puisqu'il permet au Royaume-Uni de poursuivre sa transition écologique en participant au plan de réduction de l'empreinte carbone, en développant des solutions d'hydrogène vert pour réduire les émissions de CO ₂ .
	INTL BK RECON & DEVELOP	03/03/25	La matérialité des investissements réalisés par la Banque mondiale est forte dans des pays où les émissions de gaz à effet de serre sont en augmentation, comme en Chine ou au Mexique. La grande majorité des projets financés concerne le développement de réseaux ferroviaires urbains et de smart grids. Bien que les contrôles menés par la Banque mondiale et ses équipes semblent solides, il est possible, comme l'a souligné CICERO, que l'approche macroéconomique de l'institution basée à Washington crée des effets rebonds. De plus, le risque de mauvaise allocation des fonds existe et peut être source de polémique, comme c'est le cas en Chine.
	NESTE CORP	21/05/31	Green Bond intéressant car il finance l'activité du leader des biocarburants, dans un secteur qui doit effectuer sa transition
	BNP PARIBAS	30/06/27	Le pool de projets éligibles qui sera financé par le Green Bond est très intéressant, avec une part importante de projets renouvelables en ligne avec la stratégie de BNP de rendre son bilan plus vert. Par ailleurs, les nouveaux actifs éligibles permettront d'apporter des solutions aux enjeux de biodiversité (recyclage, bioénergie, gestion de l'eau).
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	25/06/39	Les fonds empruntés ont été répartis entre des projets très variés, tels que la gestion durable des forêts, les rénovations thermiques des logements, ou encore le financement de Météo France.

ÉMETTEUR	ÉCHÉANCE	AVIS DE L'ANALYSTE
	ITALIE	30/04/45
Émission conforme aux GBP de l'ICMA et qui s'aligne aux principes de la Taxonomie Européenne. Cette émission devrait donc être conforme aux standards des Green Bonds définis par l'UE. Autre particularité : l'engagement de longue date de l'Italie sur les enjeux de biodiversité, qui se matérialise par de nombreux projets éligibles dans ce domaine. Même si ce premier Green Bond devrait être alloué à des refinancements, le pool de projets éligibles en faveur des transports durables apporte une additionnalité, puisque la plupart des pays ont pris du retard dans ce secteur, qui s'avère difficile à décarboner.		
	RED ELECTRICA	24/07/28
Peut-être moins exposée que des producteurs d'énergie, Red Eléctrica a néanmoins des responsabilités environnementales en permettant d'une part de connecter toutes les sources d'énergie, mais aussi en gérant de manière responsable les terres qu'elle détient où sont installées ses installations à haute tension. Les impacts environnementaux directs sont donc moins visibles que pour un producteur qui déciderait d'orienter son mix vers les renouvelables ; ainsi, il est logique de prioriser les producteurs plutôt que les acteurs qui gèrent les réseaux.		
	COOPERATIEVE RABOBANK UA	30/10/26
Un émetteur de très bonne qualité en matière d'ESG émet un Green Bond destiné à financer des projets renouvelables, projets qui permettront d'éviter de manière substantielle les émissions de CO ₂ .		
	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE	15/08/50
Green Bond généraliste, support du déploiement de la stratégie de transition du gouvernement fédéral allemand. L'additionnalité est limitée car indirecte, mais l'avis est positif.		
	KFW	30/09/30
Acteur de renommée internationale en matière d'ESG, KfW a financé plus de 50 % des bâtiments éco-efficients, ainsi que 44 % des nouvelles capacités d'énergies renouvelables. Cicero valide la qualité du Green Bond, mais regrette que le système de chauffage dans ses nouvelles constructions puisse être alimenté par des énergies fossiles. Émetteur engagé, KfW vient de publier son 3 ^{ème} framework en 2022, lui permettant de financer les transports durables.		
	ING GROEP NV	07/12/28
Green Bond de qualité, cohérent avec la stratégie de l'émetteur, mais qui manque de transparence sur le reporting. ING a montré par le passé qu'il était l'un des leaders du secteur sur les questions environnementales, comme en témoignent ses prises de position pré et post-COP21 sur le charbon, ainsi que sa détermination à calculer l'empreinte environnementale de ses financements et à intégrer sa politique de financements dans une stratégie 2° (projet Terra), étant l'un des premiers groupes à piloter ses financements selon une approche scientifique.		
	BELFIUS	08/06/27
Émetteur de qualité, nous sommes confiants dans la qualité des reportings à venir. Même si nous accueillons positivement ce premier Green Bond, Belfius pourrait être plus strict dans la sélection des projets immobiliers qui représenteront 50 % des fonds levés.		
	TOYOTA MOTOR	13/02/30
La promotion de la mobilité verte par le financement de véhicules plus performants d'un point de vue environnemental est perçue positivement, les véhicules financés par ce Green Bond étant hybrides, électriques ou à hydrogène. Cependant, les critères de rejets atmosphériques utilisés pour la sélection des véhicules éligibles au financement pourraient être un peu plus sélectifs.		
	AUTRICHE	23/05/49
Selon la dernière présentation aux investisseurs, plus de 60 % des proceeds sont alloués au transport durable. Le Green Bond est de bonne qualité.		
	MICRON TECHNOLOGY	15/04/32
L'émission est cohérente avec la stratégie ESG de l'émetteur. Néanmoins, le point relevé par Sustainability sur l'utilisation des Use of Proceeds pour financer directement des entreprises peut constituer un manque de transparence et nous amène à abaisser notre opinion de la qualité de l'émission de vert à orange.		

ÉMETTEUR	ÉCHÉANCE	AVIS DE L'ANALYSTE
	FORD	12/02/32
L'émission est en ligne avec l'électrification du secteur, ce qui procure une certaine additionnalité à cette émission. La stratégie climat de l'émetteur est cohérente et validée par la Science-Based Target Initiative. Enfin, cette émission porte sur le financement de nouveaux produits en ligne avec la transition énergétique (véhicules électriques, bornes de recharge, batteries), mais également sur l'amélioration des processus existants. L'émission est orange car nous n'avons à ce jour pas de promesse sur le calcul des tonnes de CO ₂ évitées.		
	VERIZON COMMUNICATIONS	03/09/41
Dommage que le groupe ne s'engage pas à communiquer sur un reporting d'impact. Bien que la technologie de la 5G puisse susciter des craintes, elle apportera de nombreuses solutions intersectorielles.		
	ADIF-ALTA VELOCIDAD	30/07/29
Le transport ferroviaire est une alternative faiblement carbonée par rapport aux autres modes de transport. En ce sens, ce Green Bond apporte de l'additionnalité. Néanmoins, bien que le train soit moins polluant, ce secteur est dépendant du mix énergétique de l'Espagne.		
	BANCO SANTANDER SA	04/10/26
En attendant l'allocation exacte, ce Green Bond présente une réelle additionnalité. Par ailleurs, grâce à son expertise dans le financement de projets, le groupe appliquera des critères liés aux principes de l'Équateur afin d'éviter des externalités environnementales et/ou sociales. Souvent, le secteur financier émet des Green Bonds pour refinancer des actifs immobiliers ; ici, le refinancement est limité à 50 % et les projets ont un fort impact environnemental.		
	SUEZ	24/05/30
Ce Green Bond est intéressant puisqu'il permet au fonds Green Bonds de cibler d'autres catégories de projets et donc différents ODD. Les projets sont alignés aux GBP, mais également, pour la plupart, à la Taxonomie Européenne.		
	EDP FINANCE BV	21/09/29
Énergéticien verticalement intégré (production, distribution, solutions clients), EDP, via sa filiale dédiée aux renouvelables (EDP Renováveis), est bien positionné, même s'il reste exposé au charbon (environ 8 % de ses capacités). Ce Green Bond a du sens, mais ne permet pas d'ajouter de nouvelles capacités renouvelables.		
	BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT	14/02/33
Acteur de référence, la BEI a été la première à émettre un Green Bond en 2007. Depuis, son programme de "Climate Awareness Bond" a permis de financer de nombreux projets alignés aux ODD, visant à limiter le changement climatique, en finançant principalement le recours aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Elle entend encore agrandir le scope de projets éligibles, s'alignant de plus en plus aux activités éligibles selon la taxonomie européenne. Cette émission s'inscrit dans la logique d'investissements verts mise en place par FFG.		
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	25/06/44
Les fonds empruntés ont été répartis entre des projets très variés, tels que la gestion durable des forêts, les rénovations thermiques des logements, ou encore le financement de Météo France.		
	SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS	26/11/51
Le Green Bond ne finance que l'extension et la création de lignes ; la Société du Grand Paris a uniquement un rôle de constructeur, mais pas d'opérateur (comme la RATP). Nous avons un avis positif sur ce projet, qui est le plus conséquent au niveau européen, fortement influencé par les JO de 2024 organisés à Paris.		
	BELGIQUE	22/04/39
Acteur intéressant qui va nous permettre de diversifier les catégories que nous finançons via notre fonds GB.		
	UNION EUROPÉENNE	04/02/33
Afin d'orienter les capitaux vers des solutions aux enjeux climatiques, l'UE se dote d'un programme de Green Bonds très conséquent (opportunité d'investissement). Néanmoins, les catégories sont très hétérogènes, ce qui rend compliqué le jugement de l'additionnalité des projets financés.		

ÉMETTEUR		ÉCHÉANCE	AVIS DE L'ANALYSTE
	CAIXABANK	18/11/26	3 ^{ème} obligation durable émise suite à la publication en 2019 d'un cadre d'éligibilité englobant les objectifs du développement durable. Néanmoins, c'est la 1 ^{ère} émission verte que nous accueillons avec enthousiasme. Effectivement, il s'agit d'un émetteur bien noté mais dont la stratégie environnementale était quelque peu en retrait de ses pairs. Ce green bond montre la volonté du groupe de s'inscrire dans une démarche active d'amélioration (environnementale) de ses actifs. L'allocation qui devrait être orientée énergies renouvelables permettra de reporter sur de l'impact.
	IRLANDE	18/10/43	Émission intéressante, mais nous n'avons pas de certitude quant à la publication des tonnes de CO ₂ évitées, qui devraient de toute manière être limitées au regard des projets financés.
	COMCAST CORP	15/02/33	Émission couvrant un large scope d'activités durables et permettant de réduire les émissions de CO ₂ : développement des énergies renouvelables, électrification des flottes de véhicules, immobilier durable. En revanche, nous notons un manque de clarté sur l'allocation du Green Bond et surtout sur la véritable additionnalité des projets (ex : achat de PPA pour la partie énergie renouvelable).
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG	14/10/29	Les projets financés couvrent un large panel d'activités permettant de limiter l'impact du changement climatique et d'avoir une réelle additionnalité en termes d'émissions de CO ₂ évitées (rénovation thermique des bâtiments, électrification des flottes de véhicules, etc.). Nous regrettons simplement que la répartition entre financement et refinancement des projets ne soit pas divulguée, ainsi que la part entre les constructions neuves et la rénovation énergétique pour la partie green building.
	KFW	14/09/29	Acteur de renommée internationale en matière d'ESG, KfW a financé plus de 50 % des bâtiments éco-efficients et 44 % des nouvelles capacités d'énergies renouvelables. Cicero valide la qualité des Green Bonds, mais regrette que le système de chauffage dans ses nouvelles constructions puisse être alimenté par des énergies fossiles
	ORSTED A/S	17/05/27	Orsted possède encore une centrale à charbon qui sera fermée d'ici 2023. Même si le nouveau Green Bond Framework autorise des refinancements, les financements seront prépondérants. Ce Green Bond a permis de financer uniquement deux projets d'éolien offshore (Hornsea 1 et Hornsea 2). L'additionnalité du Green Bond est forte et correspond à la stratégie du groupe, elle-même calquée sur celle de son pays. La matérialité environnementale est facilement vérifiable et quantifiable via les émissions de CO ₂ évitées.
	ESPAGNE	30/07/42	En réalité, le programme est très focalisé sur le transport durable, avec des fonds alloués à RENFE et ADIF, dans le secteur ferroviaire. En revanche, l'Espagne a mis plus de trois ans pour allouer les fonds du premier Green Bond (cf. rapport d'allocation).
	NORDEA BANK ABP	28/05/26	Bien qu'il s'agisse de refinancement, le pool de projets éligibles est intéressant. L'émission de Green Bonds oblige in fine Nordea à produire davantage de financements verts.
	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE	15/02/33	Green Bond généraliste, support du déploiement de la stratégie de transition du gouvernement fédéral allemand. L'additionnalité est limitée car indirecte, mais l'avis est positif.
	NEDER WATERSCHAPS-BANK	28/05/30	Les 21 autorités publiques de gestion de l'eau ont un rôle clé dans la prospérité des Pays-Bas, rappelons qu'une partie importante du territoire est déjà située sous le niveau de la mer. Beaucoup de catégories concernent plutôt des mesures d'adaptation au changement climatique et non d'atténuation, raison pour laquelle ce Green Bond a moins d'impact que d'autres en matière d'additionnalité, mais il est intéressant dans une logique de diversification d'un portefeuille (émission dans différentes devises).
	IBERDROLA FINANZAS SAU	28/10/26	Le projet East Anglia One, financé par ce Green Bond, est celui d'une ferme éolienne marine au large des côtes anglaises. Composée de 102 turbines, cette ferme doit être inaugurée en 2020.

ÉMETTEUR		ÉCHÉANCE	AVIS DE L'ANALYSTE
	BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT	09/10/29	Émetteur régulier sur le marché des Green Bonds avec 23 milliards d'encours, cet émetteur est engagé de longue date et participe activement au lobbying sur les Green Bonds, notamment récemment avec le comité (HLEG) de la Commission européenne qui travaille sur de nouveaux standards.
	BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT	28/01/28	Émetteur régulier sur le marché des Green Bonds avec 23 milliards d'encours, cet émetteur est engagé de longue date et participe activement au lobbying sur les Green Bonds, notamment récemment avec le comité (HLEG) de la Commission européenne qui travaille sur de nouveaux standards.
	ISLANDE	21/03/34	Green Bond généraliste, support du déploiement de la stratégie de transition du gouvernement islandais. L'additionnalité est limitée car indirecte, mais l'avis est positif.
	PAYS-BAS	15/01/44	Green Bond généraliste, support du déploiement de la stratégie de transition du gouvernement des Pays-Bas. L'additionnalité est limitée car indirecte, mais l'avis est positif.
	RATP	25/05/34	Ce Green Bond vise à supporter la stratégie d'investissement de la RATP, opérateur du réseau de transport en commun d'Île-de-France. Son additionnalité, bien que limitée en permettant le refinancement de projets existants à hauteur de 50 % du total, présente tout de même une bonne valeur ajoutée, car ce Green Bond vise à développer et améliorer le réseau de transport en commun en Île-de-France (bus électriques, agrandissement et maintenance du réseau de métro et de RER en IDF).
	UNION EUROPÉENNE	02/04/37	Afin d'orienter les capitaux vers des solutions aux enjeux climatiques, l'UE se dote d'un programme GB très conséquent (opportunité d'investissement). Néanmoins, les catégories sont très hétérogènes, il est ainsi compliqué de juger de l'additionnalité des projets financés.
	UNION EUROPÉENNE	02/04/50	Afin d'orienter les capitaux vers des solutions aux enjeux climatiques, l'UE se dote d'un programme de Green Bonds très conséquent (opportunité d'investissement). Néanmoins, les catégories sont très hétérogènes, ce qui rend compliqué le jugement de l'additionnalité des projets financés.
	ABN AMRO BANK NV	31/12/29	Ce Green Bond est cohérent avec la stratégie de décarbonisation d'ABN Amro, avec un financement/refinancement de prêts d'habitations propres (sans toutefois dévoiler la part de la rénovation et des nouveaux immeubles) et un financement de projets d'énergie renouvelable (éolien et solaire). Son additionnalité reste limitée, car il peut également refinancer des prêts d'habitations déjà accordés par le passé.
	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC.	06/07/29	Ce green bond est intéressant car il permet de contribuer à la stratégie de développement durable et à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 pour Mizuho en finançant des projets conformes aux ODD et ayant un impact sur la transition énergétique. L'additionnalité de ce green bond reste néanmoins limité car il permet de refinancer des prêts ayant été émis jusqu'à 24 mois avant ce green bond.
	A.P. MLLER-MRSK A/S	14/09/33	Ce Green Bond est intéressant et présente une forte additionnalité en permettant de décarboner le secteur maritime (2 % des émissions mondiales). Ce Green Bond s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de CO2 de Maersk, validée par le SBTi, et permet de financer (ou refinancer) des projets de transports propres (méthanol vert moins émissif), d'efficacité énergétique (rénovation des terminaux existants) et l'adaptation des terminaux au changement climatique, pour les rendre résilients face aux risques physiques liés au changement climatique.
JPMORGAN CHASE & CO.	JPMORGAN CHASE & CO.	22/10/27	Le cadre d'éligibilité de ce Green Bond est conforme aux ODD et aux Green Bond Principles. L'additionnalité est en revanche limitée, car il peut financer ou refinancer des projets existants, et la société ne dévoile pas la part de refinancement ni l'antériorité des projets financés. De plus, la seconde opinion porte sur le cadre de Green Bond antérieur, donc l'avis est plutôt réservé, même si le cadre est conforme aux Green Bond Principles.

“Performance engagée au service de l’humain et de son environnement

Document promotionnel • Destiné exclusivement aux investisseurs professionnels.

Ce document ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite d'Arkéa Asset Management. Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le fonds présenté présente un risque de perte en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès d'Arkéa Asset Management). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site arkea-am.com. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du fonds.

www.arkea-am.com

▶ N°Cristal 09 69 32 88 32

APPEL NON SURTAXE

 Arkéa Asset Management



Gestion d'actifs
du Crédit Mutuel Arkéa



ARKEA
ASSET MANAGEMENT